

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Vale Inco Nouvelle-Calédonie : le respect strict de la lettre du Pacte de développement durable du Grand Sud

Le Pacte pour un développement durable du Grand Sud, a été signé, le 27 septembre 2008, entre les représentants du comité Rhebuu Nuu et les représentants des chefferies du Sud, l'Aire Djubea Kapune et les sénateurs coutumiers de l'Aire, et Vale Inco Nouvelle Calédonie.

Ce Pacte tripartite a pour objet de mettre en place un accord inédit, participatif et consensuel en Nouvelle-Calédonie, au bénéfice des populations locales du Grand Sud. Il doit prendre effet au démarrage des opérations commerciales de l'usine du Grand Sud.

Le caractère inédit de l'accord justifie que les différents dispositifs techniques et de gouvernance fassent l'objet de réunions de mises au point entre les parties prenantes.

C'est actuellement, et depuis plusieurs semaines ce à quoi s'attachent les signataires, selon un calendrier qu'elles ont défini.

Le recrutement des 8 techniciens environnementaux, qui constitue la réponse voulue par les parties à la problématique de transparence environnementale, est possible dès le Conseil Consultatif Coutumier Environnemental (CCCE) désigné. Cette entité a pour rôle de participer au programme de gestion environnementale de l'industriel, en commanditant toutes les études nécessaires et en désignant 8 techniciens environnementaux, pour assurer le suivi environnemental et diffuser les informations recueillies aux populations. Pour mener ses missions, le CCCE disposera d'un budget annuel de 24 millions CFP, sur 30 ans.

A la suite de la fuite d'acide, Vale Inco Nouvelle-Calédonie a proposé aux parties prenantes d'identifier 5 observateurs, représentants des tribus du Sud, afin de participer en toute transparence aux opérations de commissioning en cours.

Cette initiative, qui se situe hors du Pacte, n'a pu à ce jour être menée à bien, pour des raisons extérieures à l'entreprise.

Il appartient aujourd'hui à toutes les parties prenantes de poursuivre l'œuvre commencée, en mettant en place les dispositifs qui devront être opérationnels, lors de la mise en production de l'usine.

La question du financement de l'ŒIL est commune aux 3 industriels présents dans le Sud et aux institutions qui composent cet observatoire. Il reste à discuter de manière collégiale et ouverte de ces questions, aux fins de permettre à cet organisme de mener à bien sa mission.

En industriel responsable, Vale Inco Nouvelle-Calédonie participe activement aux travaux de l'ŒIL. Il est également signataire, avec la Province Sud, de la Convention pour la biodiversité, dispositif dans le cadre duquel il affecte des moyens importants.

Vale Inco poursuit ainsi, tant au travers du Pacte, que par des actions supplémentaires, son souhait de permettre aux populations locales d'être informées en toute transparence et de bénéficier de son activité économique, dans une optique de responsabilité sociale et environnementale durable.

A Nouméa, le 16 juillet 2009  
A : 09h30

**Contact Presse :** Laurence KUNTZ  
Tél : 23 50.50 - Fax : 23.50.75 - Mobilis : 76.84.67  
Email : valeincoNc\_communication@valeinco.com